Ville de Juziers
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE AUTORISATION DE TRAVAUX N° 2026 – TEMP 114

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route et le code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2 ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 06 novembre 2026, par la société SUEZ Eau ;

Considérant les travaux de modification branchement d'eau, 28 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS qui auront lieu :

le 03 décembre 2026 de 08 à 17 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. Le 03 décembre 2026, l'arrêt et le stationnement seront strictement interdits devant le 28 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS à proximité du chantier.

Article 2. Information écrite par l'entreprise SUEZ Eau des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. La signalisation de restriction sera réalisée par la société chargée des travaux la veille.

Article 4. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 7. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, les agents de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 09 novembre 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org